



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires
THIS SOLICITATION CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Construction Services Division/Division des services de
construction
11 Laurier St./11 Rue Laurier
3C2, Place du Portage
Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet WEST MEMORIAL BUILDING	
Solicitation No. - N° de l'invitation EH900-173240/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client 20173240	Date 2017-05-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FG-362-72725	
File No. - N° de dossier fg362.EH900-173240	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-06-01	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Fall, Moctar	Buyer Id - Id de l'acheteur fg362
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4642 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EH900-173240/A

006

fg362

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Project No-No du Projet

EH900-173240/A

fg362 EH900-173240/A

R.073422.427

Cette modification 006 vise à:

1. Publier les questions les questions et réponses et
2. Diffuser l'addenda 03

1. Les questions suivantes sont répondues comme suit :

Question 15	<p>DDR 008 Nous ne pouvons trouver de référence pour les détails d'architecture à la page A16 03 (détail de remplissage 2HR). Prière de clarifier où nous pouvons utiliser ces détails (détails 1, 2, 3 et 4). Devons-nous utiliser ces détails pour fermer les sections des murs à enlever aux fins de désamiantage? Ces secteurs sont montrés sur les dessins d'architecture, aux pages A11 00 à A11 B2, et les numéros d'annotation A031, Remise en place de l'enceinte de colonnes en acier et A030, Remise en place du puits, leur font renvoi.</p> <p>DDR 009 Il n'y a pas d'instruction claire sur les dessins de démolition définissant les éléments à enlever aux fins de désamiantage et les installations désuètes de plomberie, de mécanique et d'électricité, selon les indications de la page A16 03. P. ex., les plans n'indiquent nulle part qu'il faut enlever le calorifuge existant sur les tuyaux de condensats et de vapeur, mais on nous indique qu'il faut poser du nouveau calorifuge sur ces tuyaux. (Note général n° 1, M13 Chauffage et ventilation, plans des nouveaux ouvrages)</p> <p>DDR 010 À la note A032, Fermeture du lanterneau, du plan A12 00, est-ce qu'il y a des travaux liés à cette note particulière?</p>
Réponse 15	<p>DDR 008 Soumissionner conformément aux plans et devis. Il s'agit de détails de matériaux de remplissage types pour la remise en place du puits à degré de résistance au feu.</p> <p>DDR 009 Addenda 003 à suivre.</p> <p>DDR 010 Soumissionner conformément aux plans et devis. Non. Cette note ne sert qu'à indiquer l'état du plafond existant.</p>
Question 16	<p><u>DDR n° 3</u></p>

	<p>1. En ce qui a trait aux dessins de mécanique M12 00 à M12 06 : Note 3, TUYAUTERIE PLUVIALE ABANDONNÉE Est-ce que cette note signifie que les colonnes montantes seront laissées en place ou devons-nous enlever les tuyaux? Si les tuyaux sont enlevés, devons-nous remplir les trous dans le plancher avec un bouchon de béton ou un bouchon en mastic coupe-feu ou devons-nous le laisser ouvert? Les dessins de démolition de la plomberie MD2 00 à MD2 06 comportent une note 6 à ces emplacements qui indique : TUYAUX DE DESCENTE PLUVIALE D'ORIGINE EXISTANTS À ENLEVER.</p>
Réponse 16	<p>Soumissionner conformément aux plans et devis. La tuyauterie n'est plus fonctionnelle, ne pas enlever. Oui, les trous doivent être remplis. Se reporter à la série de dessins MD2.</p>
Question17	<p>1 Est-ce qu'une seconde visite d'appréciation des travaux sera organisée? 2 Faut-il prévoir des solives ou des lambourdes sous le support de revêtement de sol en contreplaqué pour raccorder les feuilles? 3 Prière de confirmer les dimensions de la cabine du monte-charge : hauteur, longueur, largeur et ouverture de porte. 4 À la page 2 de la modification 001, on peut lire que des plans et devis ont été ajoutés qui n'avaient pas été publiés précédemment, en raison d'erreurs du système. Où pouvons-nous trouver ces documents?</p>
Réponse 17	<p>Aucune autre visite de site n'est accordée pour le moment Soumissionner conformément aux plans et devis. 2. Se reporter aux dessins de Protection du patrimoine, feuille H16 03 et le Devis Section 01 35 91, paragraphe 2.1.1.4.1 et 3.2. 3. Les dimensions de l'ascenseur sont 1700mm x 2400mm. 4. Se reporter à l'Addenda 001.</p>
Question 18	<p>Compte tenu du type d'amiante et de l'état inconnu du calorifuge de tuyauterie derrière, entre autres, les murs et colonnes existants, prière de clarifier si ces travaux devraient être menés selon les matériaux amiantés de type 3.</p>
Réponse 18	<p>Addenda 003 à suivre</p>
Question 19	<p>Nous avons été invités à faire une proposition de prix, en tant que sous-traitant pour ce projet, pour certains entrepreneurs généraux qui</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EH900-173240/A

006

fg362

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Project No-No du Projet

EH900-173240/A

fg362 EH900-173240/A

R.073422.427

	<p>présentent une soumission pour ce projet. Nous pensons qu'une visite des lieux pour accéder au toit nous aiderait.</p> <p>Pourriez-vous organiser cette visite?</p> <p>Votre aide serait appréciée. Dites-moi si c'est possible.</p>
Réponse 19	Aucune autre visite de site n'est accordée pour le moment
Question 20	<p>Ci-après vous trouverez les éléments devant être clarifiés avant de clôturer le projet susmentionné.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Pourriez-vous préciser quel type de protection pour appareil sanitaire est requis? Si nous n'avons pas plus de précisions, nous présumerons qu'il s'agit d'une couche de polyéthylène.2. Plans H22 00, H22 02 et H22 05- les mesures de protection patrimoniale à prendre pour les plafonds des mêmes pièces sont indiquées en tant que Type D1, D2 et D3. Pourriez-vous préciser ce que signifient ces symboles? Si nous n'avons pas plus de précisions, nous présumerons qu'aucune mesure n'est requise pour les plafonds de ces pièces.3. Pourriez-vous préciser quel type de protection est requis pour la corniche et le plafond de marbre identifiés comme A1-P et E-P, respectivement, sur les plans de plafond réfléchis (principalement dans les corridors)? Si nous n'avons pas plus de précisions, nous présumerons qu'il s'agit d'une couche de polyéthylène.4. Pourriez-vous préciser quel est le type de murs existants qui devront être démolis? Si nous n'avons pas plus de précisions, nous présumerons qu'il s'agit de murs composés de poteaux métalliques recouverts d'une cloison sèche de chaque côté.5. Nous avons remarqué qu'il y a de nombreuses notes dans les plans qui font référence à « RS4 ». Veuillez préciser à quoi réfère exactement « RS4 ». Si nous n'avons pas plus de précisions, nous n'inclurons aucun coût associé à « RS4 » dans notre prix.
Réponse 20	<p>Soumissionner conformément aux plans et devis.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Voir la note générale 2 sur les dessins des mesures de protection et consulter le plan de gestion des matières dangereuses (comme il est noté sur tous les dessins de protection et d'action en matière de patrimoine), à la section 02 42 98 du devis ainsi que l'alinéa 3.2.5.5 de la section 01 35 91.

	<p>2. Les items de type D1, D2 et D3 ne sont pas des items reliés au patrimoine. Consulter les dessins de démolition du plafond architectural.</p> <p>3. Voir le plan de gestion des matières dangereuses (comme il est noté sur tous les dessins de protection et d'action en matière de patrimoine) pour y lire une description détaillée de toutes les actions en matière de patrimoine.</p> <p>4. Voir la feuille A16 01 concernant les ouvertures à pratiquer dans le mur de terre cuite.</p> <p>5. Le volet SR4 est une étape précédente d'élaboration des dessins. Les notes ne s'adressent pas aux soumissionnaires et n'ont aucune incidence sur les coûts.</p>
Question 21	En plus des demandes suivantes, pourriez-vous confirmer si une protection complète des planchers est requise dans les corridors typiques de chaque étage?
Réponse 21	Soumissionner conformément aux plans et devis. Consulter H11 00 à H12 01 pour constater l'étendue de la protection du support de revêtement de sol en contreplaqué.
Question 22	<ol style="list-style-type: none"> 1. La section 01 35 91 du devis (page 10, section 2.2), Accessoires, décrit l'utilisation de dispositifs de fixation à faible impact seulement, comme des vis à bois. Est-ce que cela s'applique pour fixer l'assemblage à la protection de plancher seulement? Ou bien cela s'applique-t-il pour l'assemblage de toutes les protections murales ainsi qu'à leur fixation au plancher de contreplaqué? Veuillez confirmer si nous pouvons utiliser des pistolets cloueurs pour assembler les murs et autres éléments de protection. 2. Selon le devis : 3. Enceinte de stockage de matériaux patrimoniaux : <ol style="list-style-type: none"> a. Clôture à mailles losangées; pleine hauteur jusqu'au plafond, préfabriquée, modulaire, clôture à treillis

Solicitation No. - N° de l'invitation

EH900-173240/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EH900-173240/A

Amd. No. - N° de la modif.

006

File No. - N° du dossier

fg362 EH900-173240/A

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg362

Project No-No du Projet

R.073422.427

métallique soudé ultrarobuste avec profilés tubulaires carrés sur le périmètre, système de verrouillage ou de serrage sécuritaire; fixée mécaniquement au substrat :

- i. Installer des éléments de contreventement latéraux de type pylône en nombre suffisant sur les clôtures à mailles.
- ii. Installer des barrières verrouillables pour piétons au besoin. Doter les barrières de serrures et de clés avec disponibilité restreinte.

Le devis précise une clôture à mailles losangées, mais indique du treillis soudé avec tube carré. Serait-il acceptable d'utiliser une clôture à mailles losangées avec poteaux terminaux circulaires de 3-1/2 po, poteau intermédiaire de 2-3/8 po, traverse de 1-11/16 po et grillage de calibre 9?

3. Le rapport des substances désignées donne un aperçu des quantités approximatives de matériaux contenant de l'amiante qui sont visibles et accessibles, et de matériaux contenant de l'amiante qui sont cachés et inaccessibles. Est-ce que cela signifie que les quantités visibles et accessibles de tuyaux, de raccords et de gaines sont situées dans les aires exposées? Et lorsque les spécialistes de l'isolation referont l'isolation de ces aires, devraient-ils utiliser des isolants acceptables pour des tuyaux et des gaines exposés?
4. Des devis ont été fournis pour les isolants mécaniques de matériel et de tuyauterie, mais aucun devis n'a été fourni pour l'isolation des gaines. Pouvez-vous les fournir?

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EH900-173240/A

006

fg362

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Project No-No du Projet

EH900-173240/A

fg362 EH900-173240/A

R.073422.427

	<p>5. Section 23 07 15, Partie 3.4.3 – Veuillez préciser dans quelle mesure les descentes pluviales devront être isolées. Cet article traite du tuyau de ventilation, mais pas de l'isolation requise pour les descentes pluviales. Voici les options possibles :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Isoler les descentes pluviales selon les exigences relatives au tuyau de ventilationb) Isoler toutes les descentes pluviales de l'étage supérieur jusqu'à la première chute verticalec) Isoler toutes les parties horizontales et verticales des descentes pluviales sur les étages supérieurs seulementd) Isoler toutes les parties horizontales et verticales des descentes pluviales pour tous les étages, y compris le sous-sol <p>6. Il y a une différence entre la longueur de conduite devant être isolée de nouveau entre le dessin de démonstration MD3 B2 et le dessin M13 B2. La note 1 sur les dessins de démonstration indique qu'une longueur de 250 m de conduite de 2 po doit être isolée de nouveau, et celle du dessin M13 B2 n'indique que 200 m. Quelle longueur est exacte?</p> <p>7. Section 23 07 15, Partie 3.3.4 – Veuillez préciser quel fini doit être utilisé dans les aires exposées et dans les salles mécaniques. Pouvons-nous choisir entre une toile d'enrobage, un chemisage en PVC ou en aluminium, où un fini spécifique est requis?</p>
Réponse 22	<p>Soumissionner conformément aux plans et devis. Consulter la Section 01 35 91, 2.2 pour les détails.</p> <p>Soumissionner conformément aux plans et devis. Se reporter au Devis Section 01 53 00. 1.4.3.</p> <p>Soumissionner conformément aux plans et devis. Se reporter à la Base de données sur l'amiante jointe au Rapport supplémentaire sur les substances désignées et sur le relevé des matières dangereuses fourni par l'ingénieur en environnement.</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EH900-173240/A

006

fg362

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Project No-No du Projet

EH900-173240/A

fg362 EH900-173240/A

R.073422.427

	<p>Soumissionner conformément aux plans et devis. Se reporter à la Section 23 07 14, Isolation thermique pour l'équipement.</p> <p>Soumissionner conformément aux plans et devis. Se reporter à la Section 23 07 15, 3.4.3.</p> <p>Soumissionner conformément aux plans et devis. Se reporter aux notes sur la feuille MD3 B2.</p> <p>Soumissionner conformément aux plans et devis. Il n'y a pas de fini particulier demandé.</p>
Question 23	<p>Je me demandais si une autre visite des lieux pourrait être organisée dans le cadre du présent appel d'offres puisque certains de nos sous-traitants souhaitent vérifier de nouveau les conditions du site pour être en mesure d'établir des estimations exactes.</p>
Réponse 23	<p>Aucune autre visite de site n'est accordée pour le moment</p>
Question 24	<p>En ce qui a trait au projet cité en rubrique, veuillez préciser si la protection parasismique est une exigence liée aux canalisations d'incendie et aux gicleurs existants dans cette phase.</p>
Réponse 24	<p>Soumissionner conformément aux plans et devis. Voir les dessins de la série 400 – les travaux ne visent que les têtes des gicleurs. Aucun travail parasismique n'est requis.</p>
Question 25	<p>Pourriez-vous fournir le Heritage Materials Management Protocols, version anglaise. De plus, s'il y a des spécifications révisées en électricité, mécanique ou patrimoine qui ont été fournies en français, fournir également celles en anglais si nécessaire.</p>
Réponse 25	<p>Soumissionner conformément aux plans et devis. La version anglaise des Heritage Materials Management Protocols est incluse dans les documents de soumission originaux. Les spécifications en électricité, mécanique et patrimoine, version en anglais sont incluses dans les documents de soumission originaux.</p>
Question 26	<p>Pouvez-vous nous fournir les spécifications de l'ascenseur de service? Largeur nette de l'ouverture des portes, dimensions intérieures et capacité de levage.</p>
Réponse 26	<p>Soumissionner conformément aux plans et devis.</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EH900-173240/A

006

fg362

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Project No-No du Projet

EH900-173240/A

fg362 EH900-173240/A

R.073422.427

	Otis Elevators est l'entrepreneur en charge de l'entretien des ascenseurs.
Question 27	Puisque ce projet a été prolongé une fois de plus et que la visite du bâtiment n'était pas obligatoire, je demande une autre fois une seconde visite pour mes sous-traitants. Si une seconde visite n'est pas offerte, prière de fournir les raisons pour lesquelles les sous-traitants ne peuvent pas avoir accès aux conditions existantes.
Réponse 27	Aucune autre visite de site n'est accordée pour le moment
Question 28	<p>Au sujet de ce projet, je suis un peu confus concernant le devis et les dessins.</p> <p>Les dessins montrent une membrane liquide appliquée directement sur l'isolant. J'en ai discuté avec un représentant de Siplast et ils m'ont indiqué que cela n'était pas possible sans utiliser un revêtement rigide quelconque par-dessus l'isolant.</p> <p>Pouvons-nous utiliser des spécifications soit pour une membrane liquide ou un système SBS.</p> <p>Si oui, les spécifications pour un système SBS prévoient l'emploi d'une feuille de base thermo-soudée et celle-ci ne peut être installée directement sur l'isolant.</p>
Réponse 28	Addenda 003 à suivre
Question 29	<p>See attached</p> <p></p> <p>RFI 012-016_2017-05-18.pdf</p> <p>RF1 012</p> <p>Veillez fournir le dessin en mécanique M14 08 faisant partie de l'Addenda 002.</p> <p>RF1 013</p> <p>Au sujet de la note A008 sur la feuille A11 00, la note ne correspond pas avec ce qui est montré sur le plan. Les murs de type A008 indiquent une nouvelle construction tel que montré dans la légende des dessins et ne correspondent pas à cette note. Si cela est le cas, Veuillez fournir l'assemblage de mur. Veuillez corriger la note ou confirmer qu'elle est exacte.</p> <p>RF1 014</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EH900-173240/A

006

fg362

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Project No-No du Projet

EH900-173240/A

fg362 EH900-173240/A

R.073422.427

	<p>Où pouvons-nous trouver les références aux détails 11, 12 et 13 sur la feuille A16 01? Nous ne pouvons trouver les endroits auxquels se rapportent des détails.</p> <p>RF1 015 Prière de de confirmer si l'entrepreneur sera autorisé à utiliser le quai de chargement situé du côté « ouest » du bâtiment et accessible à partir de la rue Bay.</p> <p>RF1 016 Dans la Modification 004 on retrouve des réponses se rapportant à la Section 01 00 10, 1.27.1 mais les clarifications relatives aux espaces publics vs non-publics n'ont pas été fournies. Veuillez clarifier de manière à ce que nous puissions interpréter correctement le devis.</p>
Réponse 29	<p>Soumissionner conformément aux plans et devis. La feuille M14 08 n'existe pas.</p> <p>Addenda 003 à suivre.</p> <p>Soumissionner conformément aux plans et devis. Ces détails se rapportent à la fermeture des ouvertures dans les puits verticaux.</p> <p>Soumissionner conformément aux plans et devis. Se reporter à la Section 01 52 00. L'autorisation finale sera à la charge du RD après que l'entrepreneur aura soumis son plan d'utilisation de cet espace.</p> <p>Soumissionner conformément aux plans et devis. L'entrepreneur aura accès complet au bâtiment. Le RD déterminera si un espace non accessible au public sera requis.</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation

EH900-173240/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EH900-173240/A

Amd. No. - N° de la modif.

006

File No. - N° du dossier

fg362 EH900-173240/A

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg362

Project No-No du Projet

R.073422.427

2. L'addenda 003 est diffusé dans la présente (voir le document joint).

ADDENDA N° 003

Numéro du projet : R.073422.209

Fin de l'Addenda.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS RESTENT LES MÊMES

ADDENDA 003

Numéro du projet: R.073422.209

Les modifications suivantes aux documents de soumission entrent en vigueur immédiatement. Le présent addenda fera partie des documents contractuels.

Devis

1. Désamiantage

Voir les feuilles MD2 pour les détails de démolition de la plomberie, les feuilles MD3 pour les détails de démolition du système de CVCA et les feuilles MD4 pour la protection contre les incendies. Consulter aussi la légende des symboles et des graphiques sur la feuille M00 01. Les instructions relatives aux matériaux à éliminer seront fournies par l'ingénieur spécialisé de l'environnement.

Pour ce qui est de l'élimination des matières dangereuses, tous les matériaux de construction désignés comme contenant des quantités réglementées de mercure, d'halocarbures ou de biphényles polychlorés, selon les descriptions dans le rapport sur les substances désignées – Rapport sommaire, et les matériaux de construction désignés comme contenant des quantités réglementées d'amiante, selon les descriptions dans le rapport sur le relevé des matières dangereuses, doivent être enlevés et éliminés de façon appropriée.

Les soumissionnaires doivent supposer que du calorifuge friable contenant de l'amiante se cache derrière les murs massifs et dans les châsses aux endroits indiqués et comporte des sections endommagées ainsi que des débris connexes contenant de l'amiante. Le désamiantage de ce calorifuge de tuyauterie friable contenant de l'amiante dissimulé doit être effectué en suivant les mesures préventives pour l'amiante de type 3. La démolition de matériaux de construction sans amiante pour accéder à ces matériaux contenant de l'amiante (MCA) doit aussi être effectuée en suivant les mesures préventives pour l'amiante de type 3, lorsque dans le cadre de ces travaux de démolition, des matériaux de construction ou de l'équipement pourrait heurter ou déranger des MCA friables ou des débris de MCA. La démolition des plafonds de plâtre massifs ne contenant pas d'amiante doit aussi être effectuée en suivant les mesures préventives pour l'amiante de type 3 dans les secteurs où des débris contenant de l'amiante ont été signalés sur les surfaces supérieures des plafonds de plâtre massifs, selon les indications de la base de données du registre de MCA pièce par pièce qui a été jointe au rapport supplémentaire sur les substances désignées et sur le relevé des matières dangereuses.

2. Enquête supplémentaire sur les substances désignées et les matières dangereuses – Version française.

- a. Supprimer la Base de données sur l'amiante;
- b. Remplacer avec la Base de données sur l'amiante ci-jointe.

3. Section 07 55 53

Ajouter la Section 07 55 53 ci-jointe, versions en anglais et français.

4. Table des matières

- a. Supprimer les versions en Anglais et français;
- b. Remplacer avec les versions en Anglais et français ci-jointes.

5. Protocoles de gestion des matériaux patrimoniaux – Version en anglais.
Ajouter la version en anglais des Protocoles de gestion des matériaux patrimoniaux.

Dessins

1. Dessins – Architecture
 - a. Supprimer les versions en anglais et français des dessins suivants :
 1. A11 00 – Architecture – Plan d'étage au rez-de-chaussée
 2. A11 08 – Architecture – Plans d'étage aux huitième et neuvième étages et plans du toit
 3. A16 02 – Architecture – Détails
 - b. Remplacer avec les versions en anglais et français des dessins suivants:
 1. A11 00 – Architecture – Plan d'étage au rez-de-chaussée
 2. A11 08 – Architecture – Plans d'étage aux huitième et neuvième étages et plans du toit
 3. A16 02 – Architecture – Détails

Fin de l'Addenda.